

NOTICE

DEMANDE DE PASSEPORT DE MISSION

Durant les premiers mois de votre scolarité, un passeport de mission sera confectionné. Celui-ci vous permettra de vous déplacer, uniquement dans le cadre d'une activité de service.

Pièces à fournir impérativement :

- **1 photo civile en couleur et récente** (pour le dossier CERFA).
- **1 photocopie couleur de la carte d'identité civile ou du passeport civil en cours de validité.** Merci de venir avec l'original de la pièce d'identité le jour de la convocation pour la demande de passeport de mission.
- **Le CERFA N°12100*02 rempli numériquement et imprimé en recto sur 2 feuilles.** Pour cela, merci de suivre le modèle disponible sur le site de l'AMSCC (extrait ci-dessous).

Consignes de rédaction :

- Ce document doit être rédigé uniquement en lettres majuscules, y compris si un accent est nécessaire.
- La saisie doit être strictement conforme à l'acte de naissance.
- **L'adresse à renseigner sur le CERFA est celle de l'Académie Militaire de Saint Cyr Coëtquidan (adresse d'affectation)** et non celle de l'intéressé (adresse fiscale), à savoir :
ACADÉMIE MILITAIRE DE SAINT-CYR COËTQUIDAN 56380 GUER.
- Le nom de votre mère à porter sur le CERFA est son nom de jeune fille.

Ne pas dater ni signer le document. Vous serez en possession de celui-ci en version imprimé.

Établissement du passeport :

Le BGPES organisera votre passage pour confection du passeport de mission de passage avec votre chef de section.